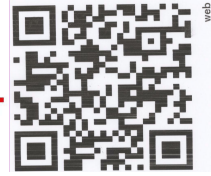
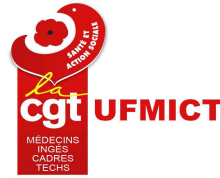




# ACTU'CGT



Local CGT : tel : 33704, [cgt.mict@ch-havre.fr](mailto:cgt.mict@ch-havre.fr) ; [cgt.oe@ch-havre.fr](mailto:cgt.oe@ch-havre.fr)

Site: <http://cgthospitalduhavre.reference-syndicale.fr>

CGTGHH



## Compte rendu du CTE du 14 mai 2018

### Travailleurs de nuit, travailleurs floués



Par JUPITER, le Dieux des Dieux s'associe avec CHRONOS (personnifiant le Temps et la Destinée) pour mépriser la pénibilité du travail de nuit !  
ou quand la technocratie fricote avec la mesquinerie !



Et oui, figurez vous qu'avec le nouveau règlement intérieur (pour lequel, seule la CGT a voté contre), les agents de nuit travaillant en 12h du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre sont maintenant considérés par la direction comme agents de jour mis au 35h ! Et oui, la nuit, ils travaillent de jour de 19h à 21h + de 21h à 6h de nuit + 6h à 7h de jour = 12h de travail consécutif « les chanceux » ! Les quarts sont plus longs, plus difficiles à supporter, plus fatigants, mais pour la direction ils ne sont plus à 90 % de travail de nuit, ils ne bénéficient donc plus de la reconnaissance de la pénibilité du travail de nuit et des 32h30 /semaine.

Mais attention, les personnels réanimation de nuit travaillant en 12h ne se laisseront pas faire et sont prêts à réveiller ARES : Dieu de la guerre associé à la CGT pour retrouver la reconnaissance du travail de nuit et de sa pénibilité.



Invités par la CGT, ils se sont déplacés en force au CTE pour expliquer leur désaccord et ont obtenu d'être reçus par la direction, ils seront accompagnés par la CGT qui les soutient dans cette démarche. D'autres rejoindrons sûrement le combat : les ASM en maternité, ...

### Répartition du solde du reliquat de la prime de service

Un geste pour les salarié-e-s des urgences MCO : attention pas pour tous !

La direction a décidé dans sa grande générosité de verser 158 € à 64 agents sur 97. Elle reconnaît par ce geste la souffrance, la violence, l'augmentation de la charge de travail, le sous effectif, le manque de moyen... La belle affaire !!! Les contractuel-les, les agents en arrêts maladie n'ayant pas touchés de prime en janvier et février n'auront droit à rien. Eux, ils n'ont pas souffert !

Depuis des années , la CGT se bat pour que la prime de service soit versée aussi aux contractuel-les, le gouvernement ne semble pas encore décidé à répondre favorablement à cette revendication légitime. Les nouveaux embauché-es sont parfois 2, 3 , 4 ans contractuel-les avant d'être stagiariisé-es et titularisé-es. A la précarité s'ajoute l'injustice !



Le reliquat de la prime s'élève à 20000 €, il est redistribué aux agents de la chambre mortuaire(300€/personne), aux AS en formation IDE sur 3 ans (555€/personne), pour les agents gaineurs (150€/personne) c'est la dernière année car leur travail a été repris par le privé, et pour un agent ayant eu une mission d'encadrement par intérim(500€) et donc 158€ pour 64 agents des urgences.

### Hôpital de jour pédiatrie

Une revendication simple des agents, portée par la CGT : Reconnaître le temps de pause de 40mn comme du temps de travail au même titre que tous les services des hôpitaux de jour dans l'établissement.

Et ben NON, c'est pas si simple : Foutu règlement intérieur ! Les cadres de pédiatrie et la DSSI estiment que les agents de ce service ne sont pas indispensables le midi pour la continuité des soins, la charge de travail n'est pas prouvée et ils peuvent se relayer pour aller manger.

Alors attention Messieurs, Mesdames les parents d'enfants suivis en pédiatrie, vous risquez de trouver porte close en HdJ pédiatrique le midi puisque les personnels ne sont pas tenu de manger sur place pour vous accueillir et exécuter les soins prescrits en consultation.



### Journée de carence :



Que faire de l'argent retenu sur salaire ??? bien évidemment la journée de carence traduit budgétairement par une non-dépense de rémunération, sur le budget sur lequel est affecté l'agent. Cette non dépense vient en atténuation du déficit structurel de l'établissement.

Les personnels malades contribuent donc à renflouer l'hôpital : CQFD !  
Ce n'était donc pas qu'une mesure d' « équité » envers le privé ?

✂-----  
« Je suis, je choisis d'agir. Je me syndique à la CGT »

Nom : ..... Prénom : .....  
Service : ..... profession : .....  
.adresse mail : .....

A renvoyer au local syndical CGT Jacques Monod.

Ce tract est distribué sur les heures syndicales

